

REGLEMENT

Quiz « Ma rentrée en 60 secondes »

Article 1 : Organisation

La société SAS ZD SERVICES à Directoire et Conseil de Surveillance (pour l'enseigne DistriCenter »), dont le siège social est situé Zone de la Mottais - 4 rue de Haute Bretagne - 35 140 St Aubin du Cormier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 348 681 347 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Ma rentrée en 60 secondes» (ci-après le «Jeu ») du 19/08/2020 à 00:01 au 11/09/2020 à 23:59 sur www.districtcenter.fr.

L'opération permet, selon les modalités exposées dans le présent règlement (ci-après le « *Règlement* ») de gagner 10 lots au choix parmi 1 Wonderbox « Soins et massages bien-être en duo » d'une valeur de 89,90€, 1 Wonderbox « Emotions et sensations » d'une valeur de 99,90€ ou 1 carte cadeau DistriCenter d'une valeur de 100€, pour un total des lots d'une valeur maximale de 1000€.

Article 2 : Participants

La participation à ce Jeu est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure, disposant d'un accès internet, d'une adresse de courrier électronique et domiciliée en France métropolitaine (Corse comprise).

Sont exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs.

Une seule candidature par participant (même nom, même prénom, même adresse e-mail) durant toute la période de l'opération est autorisée. Il est rigoureusement interdit pour un même participant de participer à l'opération avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de participer à l'opération à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante : <https://www.districtcenter.fr/Jeu-rentree-des-classes.html>

Dès son arrivée sur la plateforme de Jeu, le participant se voit proposer de liker la page Facebook DistriCenter. Cette étape est facultative, il peut « Passer cette étape » puis s'inscrire au Jeu.

Le participant doit ensuite remplir un formulaire de participation en ligne en y indiquant sa civilité, son nom, son prénom, son adresse e-mail, son adresse postale et sa date de naissance.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements et accepter le règlement du Jeu pour que son inscription soit validée. Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

A la fin du formulaire, le participant se voit à nouveau proposer de liker la page Facebook de DistriCenter et de s'abonner à la newsletter de DistriCenter. Ces étapes sont facultatives, il peut participer sans s'abonner à la newsletter et/ou liker la page Facebook. Après avoir validé le formulaire d'inscription, le participant pourra répondre au quiz et découvrir si sa rentrée sera sportive, zen ou fashion.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

Article 4 : Gains

10 participants seront tirés au sort et choisiront 1 lot parmi les dotations suivantes :

- **Une Carte cadeau DistriCenter** (modalités d'utilisation sur la carte) d'une valeur de 100€.
 - o Dans le cas où le gagnant ne posséderait pas de magasin DistriCenter à proximité de son lieu de domicile, la Société Organisatrice lui attribuera 2 bons de réduction DistriCenter d'une valeur de 50€ chacun (pour un total de 100€), valables sur www.districtcenter.fr
 - o Les bons ne pourront être cumulables avec les opérations commerciales telles que les Distri Days, le Black Friday, ...liste non exhaustive. Valables 1 an à partir de la date de remise effective des bons.

Ou

- **une Wonderbox « Soins et massages bien-être en duo »** sous forme de e-coffret d'une valeur de 89,90€ TTC. Voir conditions d'utilisation sur www.wonderbox.fr

Ou

- **une Wonderbox « Sensations et émotions »** sous forme de e-coffret d'une valeur de 99,90€ TTC. Voir conditions d'utilisation sur www.wonderbox.fr

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Tous les frais exposés postérieurement au Jeu sont entièrement à la charge du gagnant.

La dotation ne peut donner lieu à aucun échange, ni reprise, ni à aucun versement de contrevalet en argent à la demande du gagnant. La dotation est attribuée au seul gagnant, elle est personnelle et non cessible.

Article 5 : Désignation et annonce des gagnants

10 gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le 14 septembre 2020.

Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail dans un délai de 5 jours ouvrés suivant l'annonce des gagnants.

Si un gagnant ne se manifeste pas dans les 5 jours suivant l'envoi de l'e-mail lui indiquant qu'il a gagné, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Le lot sera remis en Jeu et un nouveau gagnant sera sélectionné.

Tout gagnant autorise librement et gratuitement, de par sa participation, la Société Organisatrice et les sociétés partenaires du Jeu, à reproduire et communiquer au public son nom et prénom, par tous moyens et procédés connus et inconnus à ce jour, sur tous supports connus et inconnus à ce jour, pour les besoins du Jeu et de la promotion du Jeu, pendant une durée de dix (10) ans à compter de la

date de début du Jeu. Sur le territoire de France métropolitaine, sur le web ainsi que sur tous les territoires où DistriCenter dispose d'un point de vente.

Article 6 : Remise des lots

Les gagnants recevront leur gain par voie postale ou par e-mail selon leur choix de dotation :

- **Carte cadeau DistriCenter** : par voie postale, à l'adresse postale indiquée lors de l'inscription au Jeu.
 - o Si le gagnant ne possède pas de DistriCenter près de chez lui, c'est à dire dans un rayon supérieur à 30km autour de son lieu de domicile donné dans le formulaire d'inscription, il se verra proposer en premier lieu la carte cadeau DistriCenter de 100€. Si le gagnant refuse cette option, il recevra deux bons de réduction DistriCenter d'une valeur de 50€ chacun (pour un total de 100€) par e-mail, à l'adresse électronique indiquée lors de son inscription au Jeu, valable un an à partir de sa date d'émission. Le gagnant est informé qu'il devra déboursier au moins un centime pour utiliser la carte, c'est-à-dire, avoir un panier de minimum cinquante euro et un centime pour chaque bon. Les deux bons ne sont pas cumulables. Les frais de livraison sont compris dans le bon de réduction.
- **Wonderbox « Soins et massages bien-être en duo »** : sous forme de e-coffret, par e-mail dans un délai maximal de 2 semaines après acceptation du lot.
- **Wonderbox « Sensations et émotions »** : sous forme de e-coffret, par e-mail dans un délai maximal de 2 semaines après acceptation du lot.

Article 7 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 8 - Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78 - 17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à DistriCenter pour la prise en compte et la validation de votre participation et dans un but de prospection commerciale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse du Jeu énoncée à l'article 1 en indiquant votre nom, prénom, adresse, soit par e-mail en vous connectant sur le site internet de DistriCenter à l'adresse suivante: <http://www.districtcenter.fr/contacts/index> .

Article 9 : Responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux ou de problématiques liées à l'acheminement d'e-mails. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, crise sanitaire..) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou aux gagnants du bénéfice de leur gain.

La Société Organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors qu'ils en auront pris possession.

De même la Société Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol de la dotation par un bénéficiaire dès lors qu'il en aura pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession de la dotation est à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à la Société Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 10 : Données à caractère personnel

Conformément à la nouvelle réglementation européenne RGPD (Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données), les participants sont informés que toutes les données les concernant, recueillies sur le bon de participation, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées ultérieurement à des fins de prospection commerciales par la Société Organisatrice (et alimenteront une base de données prévue à cet effet) ; les participants ayant préalablement donné explicitement leur autorisation d'exploitation à la Société Organisatrice en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire de participation qu'ils ont rempli pour participer au Jeu.

Les données personnelles seront utilisées pour participer au présent Jeu et également à des fins commerciales, notamment pour recevoir les offres promotionnelles de la Société Organisatrice.

Les données personnelles récoltées seront conservées pendant une durée maximale 3 ans après la date de fin de ce Jeu-concours (**11 septembre 2019**) à l'exclusion de celles des gagnants qui seront conservées pendant une durée maximale 10 ans après la date de fin de ce Jeu-concours (**11 septembre 2019**). Pendant toute la durée de leur conservation, la Société Organisatrice met en œuvre tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des participants, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

La Société Organisatrice est responsable du traitement des données personnelles des participants. L'accès aux données personnelles des participants est strictement limité à la Société Organisatrice et le cas échéant à ses sous-traitants, lesquels sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données des participants qu'en conformité avec les dispositions contractuelles de la Société Organisatrice et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société Organisatrice s'engage à ne pas transférer les données des participants ni donner d'accès à un tiers sans le consentement des participants, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime.

Les participants disposent également d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité ou de radiation des données les concernant. Pour toute demande, les participants peuvent contacter le service clients

de la Société Organisatrice via le formulaire de contact disponible sur notre site web : <https://www.districtcenter.fr/contacts/index> .

Article 11 : Litige & Réclamation

La participation à ce Jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de DistriCenter pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement depuis la page du Jeu <https://www.districtcenter.fr/Jeu-rentree-des-classes.html> ou sur demande par courrier à l'adresse suivante : « DistriCenter, 4 rue de haute Bretagne, ZA de la Mottais, 35140 St Aubin du Cormier ».

Article 12 : Loi applicable

Le Règlement est régi par la loi française.